



Association loi 1901  
Crèche à domicile  
Spécialiste de la garde partagée  
Prise en charge de l'enfant vulnérable

**COURRIER JUILLET 2019**  
**À L'ATTENTION DES FAMILLES ET DES INTERVENANTES À DOMICILE**



**DE L'ASSOCIATION:**

Toute l'équipe tenait à vous remercier chaleureusement d'avoir été aussi nombreux et nombreuses à la kermesse de l'association et d'avoir partagé ce moment dans la joie et la bonne humeur. Nous tenions également à remercier les intervenantes et les enfants pour leur implication tout au long de l'année aux ateliers.



Les ateliers d'été débuteront le **lundi 8 juillet** et se termineront le **vendredi 26 juillet**. Nous vous attendons donc **aux dates auxquelles vous vous êtes inscrits-es** à **10h** à l'association.

Voici le programme des ateliers d'été du mois de juillet:

**Le lundi 08, mardi 09, jeudi 11 et vendredi 12 juillet** : Décoration de CD à l'extérieur si le temps le permet. Penser à prévoir des tabliers et des vêtements qui ne craignent pas pour les enfants,

**Le lundi 15, mardi 16, jeudi 18 et vendredi 19 juillet** : Fabrication de tableaux de fleurs, Penser à prévoir des tabliers et des vêtements qui ne craignent pas pour les enfants,

**Le lundi 22, mardi 23, jeudi 25 et vendredi 26 juillet**: peinture (patouille) à l'extérieur si le temps le permet. Penser à prévoir des tabliers et des vêtements qui ne craignent pas pour les enfants et des serviettes de bain et gants.

Nous accueillerons les bébés à partir de 6 mois, un petit coin douillet leur sera réservé...

**Si le temps le permet, les intervenantes peuvent prévoir un pique-nique à l'association à la fin de chaque atelier.**

**Au mois d'août, il n'y aura pas d'atelier** ! Ils reprendront au cours du mois de septembre. Nous vous enverrons un e-mail fin août afin de vous préciser les dates de reprise pour la rentrée de septembre 2019.

**!** Pour des raisons d'organisation et d'aménagement de l'espace, il est possible que nous soyons dans l'obligation de modifier le programme des ateliers.

### ☞ INFORMATIONS IMPORTANTES qui vous concernent tous (RAPPEL) :

**L'association sera fermée du 08 au 25 août inclus :** Il faudra donc en tenir compte notamment pour ce qui concerne les fins de contrats (voir ci-dessous).

**Les clôtures de payes** devront être effectuées **le dernier jour du mois impérativement** du fait des délais qui se sont restreints pour effectuer les déclarations des heures à PAJEMPLOI (du 25 jusqu'au 05 du mois suivant) mais aussi du fait que nous avons beaucoup de fins de contrats à traiter en débuts et fins de mois.

Il vous faudra donc nous renvoyer les calendriers horaires si possible quelques jours avant la fin du mois et impérativement le dernier jour de travail si c'est en cours de mois.

### ☞ MODIFICATIONS / FINS DE CONTRATS (RAPPEL) :

**Pour les fins de contrats :** il faudra nous renvoyer les fiches de renseignements dès que les dates de préavis sont confirmées et les calendriers horaires avant la date de fin de contrat pour que vous puissiez remettre tous les papiers de fin de contrat à votre salariée le dernier jour du contrat.

**IMPORTANT :** Merci de tenir compte des dates de fermeture de l'association en août et des dates de congés de Claudette (qui gère les gardes simples) : du 17 au 23 juillet inclus ainsi que de celles de Marie-Hélène (qui gère les gardes groupées) : du 10 au 16 juillet inclus : inutile de préciser qu'elles ne pourront s'occuper de vos dossiers pendant leurs vacances 😊 !

### ☞ PAJEMPLOI (rappel) :

**Nous vous conseillons d'attendre que tout soit correctement paramétré au niveau des bulletins PAJEMPLOI (ce n'est toujours pas le cas actuellement) et que les délais de versement des salaires soient confirmés pour souscrire à l'option PAJEMPLOI + si vous envisagez cette possibilité.**

Par ailleurs, au vu des informations figurant sur votre compte suite aux déclarations du mois de mai, l'aide à la rémunération de la salariée est bien versée 2 jours après à PAJEMPLOI qui prélève donc sur votre compte la différence avec les charges restant à payer (si ce montant de charges est inférieur à l'aide à la rémunération, PAJEMPLOI vous verse la différence).

### ☞ LES FORMATIONS :

Trêve des formations pour la période estivale !

Elles reprendront au mois d'octobre. Toutefois, il est important de confirmer votre participation pour une des formations de fin d'année, ou de vous positionner sur l'une d'entre elles si cela n'est pas fait.

Pour nos nouvelles recrues, elles sont automatiquement positionnées sur le [module I](#) qui aura lieu au mois de décembre 2019.

Voici [la programmation 2019 à venir](#). La formation SST et le recyclage SST proposés est finançable uniquement via votre CPF.

**Suite à la réforme de la formation professionnelle, l'OPCO (Opérateurs de Compétences) des Entreprises de proximité conseille d'utiliser les heures CPF rapidement. Pour rappel, les anciennes heures DIF sont à utiliser avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

## ☞ **LE BLOG :**

Nous vous proposons ce mois-ci, un article sur : [« 7 précautions pour protéger les enfants pendant la canicule »](#).

## ☞ **Pour les Petits et Grands lecteurs :**

Une maman nous a fait découvrir le mois dernier une page facebook : « *ma bibliothèque bienveillante* » qui vous invite à trouver des ouvrages de littérature enfantine mais aussi des livres s'adressant aux parents dans la grande aventure de la parentalité, des jeux,...

Nous vous invitons à aller visiter leur page :

<https://www.facebook.com/mabibliothequebienveillante/>

Bonne lecture.

Bien cordialement,

L'équipe de Crèche and Do